

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1578

Artikel: Formation et recherche : établir des compétences décisionnelles
Autor: Nordmann, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une négociation est réussie lorsque chaque partenaire trouve son compte avec des gains qui équilibrivent les inévitables concessions. Face au succès de l'UDC, Domaine Public défend la mise sur pied d'un accord de gouvernement entre les socialistes, les Verts et les deux partis de centre-droit, le PRD et le PDC. Mais avant de penser au compromis, les positions doivent être clairement affirmées. Notre éditorial définit six domaines stratégiques: la formation et la recherche, le système de sécurité sociale et de santé, la fiscalité, les services publics, la construction européenne et l'environnement. Dans les prochains numéros, nous allons esquisser, pour chacun de ces thèmes, ce que pourraient être les positions de la gauche pour entamer la négociation. Nous abordons cette semaine la formation et la recherche puis l'Europe et la politique sociale.

Formation et recherche

Etablir des compétences décisionnelles

Soutien aux étudiants, application de la déclaration de Bologne, pilotage centralisé, sont les points incontournables d'un programme de gouvernement.

Tous les partis concernés reconnaissent le caractère stratégique du secteur de la formation supérieure et de la recherche. Il constitue donc un bon sujet pour démarrer la discussion d'un programme de gouvernement.

Sur le fond, l'accord pourrait porter sur la proportion de jeunes appelés à suivre une formation tertiaire. Si l'on souhaite que l'augmentation se poursuive, il faudrait clarifier la répartition des rôles entre universités et Hautes écoles spécialisées (HES), en déterminant la part revenant à chacunes.

Il faudrait également poser la question des mesures d'organisation et d'encadrement qui permettraient de réduire le taux de d'abandon et d'échec au cours des études universitaires, lequel s'élève aujourd'hui à 45%.

Toujours pour assurer la qualité, l'accord pourrait prévoir le regroupement géographique des filières dans lesquelles le nombre d'étudiants débutants est inférieur à 30, de manière à pouvoir garantir une certaine consistance de l'offre de cours. Ce critère devrait être examiné non seulement pour les universités et les EPF, mais aussi pour les HES. Inversement, il faudrait envisager d'ouvrir de nouvelles filières, HES ou universitaires, dans les domaines très populaires où les auditoires débordent.

Si l'on souhaite poursuivre les efforts de démocratisation de la formation, la question du rétablissement d'un système de bourses d'étude digne de ce nom devra être empoignée. En particulier, il apparaît que l'améliora-

tion du soutien aux étudiants constitue un prérequis pour la croissance des HES. En effet, les étudiants proviennent souvent de milieux plus modestes que ceux qui ont suivi la voie gymnasiale. Et quel que soit le dispositif envisagé, il faudra établir un système de soutien qui tienne compte des évolutions récentes : études à temps partiel, formation continue, renforcement de la mobilité géographique, etc.

Bologne pour tout le monde

Le souci d'efficacité et d'eurocompatibilité des formations justifie une mise en œuvre unifiée de la déclaration de Bologne. L'accord ne pourra pas contourner la question des conditions d'accès au *master* et de la durée effective des études. En particulier, faut-il recalibrer le contenu des études de manière à ce que 90% des étudiants puissent effectivement obtenir un *master* dans le laps de temps normal prévu par Bologne, soit quatre ans et demi ou cinq ans ? Sur ce point, quelques révisions pourraient s'imposer. En effet, en plus de causer une perte macro-économique, des études trop longues sont source de discrimination sociale, car ce sont autant d'années à financer sans activité lucrative sérieuse.

Au plan de la recherche, il faudra trouver les moyens de garantir le maintien la recherche fondamentale et celle en sciences humaines, que l'économie n'est pas ou peu intéressée à cofinancer. Sans cela, la poursuite de la politique volontariste de restructuration de la recherche lancée par Charles Kleiber risque d'aboutir à

un appauvrissement de la vie intellectuelle et scientifique.

Centraliser les compétences

L'énoncé de ces enjeux pose immédiatement le problème lancinant des instances décisionnelles. Aujourd'hui, le pilotage du système est non seulement inefficace et éclaté, mais aussi anti-démocratique (voir DP n° 1546). Pour retrouver une capacité de réforme, il est probablement incontournable de surmonter les avatars de l'intercantonalisme érigé en dogme. Faut-il confier à la Confédération les principales compétences décisionnelles ? Poser la question revient à y répondre. Dès lors, la coalition pourrait s'engager à soumettre au peuple en 2004 un article constitutionnel fédéral qui pose des bases décisionnelles solides. Par exemple, la mise en œuvre de Bologne devrait faire l'objet d'une loi fédérale, et non plus de directives de la Conférence universitaire suisse (CUS). Et l'hypothèse d'une disposition transitoire permettant la mise en œuvre par ordonnance mérite un examen serré.

Si la Confédération augmente son pouvoir décisionnel, il faudrait alors examiner l'adéquation de la répartition actuelle du financement. Ne faudrait-il pas, par souci de cohérence, envisager que le niveau qui fixe les options soit aussi celui qui en assume les conséquences financières ? Ce pourrait être une occasion de compenser les transferts de charges aux cantons prévus dans d'autres domaines. Bref, en la matière il y de quoi réfléchir, négocier et agir. A contrario, l'indécision serait très malvenue. *rn*